



Acte n° 2023C112

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUIN 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 28

Pouvoirs : 12

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 25/05/2023

Le 1^{er} Juin 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Sandrine REY (remplacante de Daniel DOMPOINT), Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Ingrid BESSON (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Armand CHAUMONT (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Elise DIENNET (Pouvoir Gilles GARNIER), Daniel DOMPOINT (Remplacé par Sandrine REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Richard SIMMINI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Yves DUMOULIN, Amna LEGHNER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD.

OBJET : ECONOMIE – Zone d'activités le Pardy à Frans – échange parcelles ZH 472 p et ZH 473p

M. Marc PECHOUX, Président, informe le Conseil communautaire que le village d'entreprises dénommé **Actisquare des Dombes** a été créé à l'entrée de la zone d'activités du Pardy, au 54 Chemin des Cyprès à Frans, par la société de promotion immobilière « Actisquare Frans » sur une parcelle acquise de gré à gré avec le propriétaire du foncier. Une procédure de lotissement a été réalisée par le promoteur.

Situé sur la parcelle ZH 473 et d'une superficie de 15 567 m², « l'Actisquare des Dombes » permet l'installation de 19 nouvelles entreprises sur la zone d'activités, dont une micro-crèche.

Dans le cadre de son aménagement et en accord avec la Communauté de communes, l'accès à la parcelle du village d'entreprises a nécessité un déplacement du Relais Information Services de la zone.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser un échange de terrain entre la CCDSV, propriétaire de la parcelle ZH 472 desservant le Relais Information Services, et la société « Actisquare Frans » propriétaire du foncier de la parcelle ZH 473.

La partie cédée par la CCDSV (lot A) est une bande de voirie de 22 m² environ et située sur la parcelle ZH 472 ; bande qui sera ensuite rattachée à la parcelle ZH 473.

La partie acquise par la CCDSV est une bande de 61 m² environ (lot B) située sur la parcelle ZH 473 et appartenant à « Actisquare Frans » et qui sera rattachée ensuite à la parcelle ZH 472.

L'échange donnera lieu au déplacement du Relais Information Service (RIS) sur la partie nouvellement acquise par la CCDSV. Il est également précisé que ce RIS doit être refait à neuf en raison de sa vétusté et pour la mise à jour des noms des entreprises. Il est à noter que la partie de la parcelle ZH 473 faisant l'objet de l'acquisition a déjà été bitumée par le cédant ce qui dispensera la CCDSV de le faire. Cet espace servira de zone d'arrêt des véhicules pour consultation du RIS.

Il est proposé de réaliser cet échange de parcelles selon les conditions indiquées par France Domaine.

L'avis des domaines en date du 29 mars 2023 indique les valeurs vénales suivantes :

- Valeur vénale du bien cédé par la CCDSV : 165 € (marge + ou - 10 %) ;
- Valeur vénale du bien cédé par « Actisquare Frans » : 455 € (marge + ou - 10 %)

A noter, Les frais inhérents à la transaction seront à la charge du promoteur ACTISQUARE FRANS

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11/05/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VENDRE**, sur le parc d'activités du Pardy à Frans, la parcelle ZH 472 p d'une superficie de 22 m² environ (lot A) appartenant à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée au prix de 165 € à la société « Actisquare Frans » ou toute autre entité s'y substituant ;
- ✓ **D'ACQUERIR** la parcelle ZH 473 p d'une surface de 61 m² (lot B), propriété du promoteur « Actisquare Frans » au prix de 455 € ;
- ✓ **DE DIRE** que les frais inhérents à la transaction seront à la charge du promoteur ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son Représentant, à signer tout acte se rapportant à cette transaction ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en recettes et en dépenses sur l'exercice 2023 et suivants du Budget des Zones d'Activités.

A Trévoux, le 01/06/2023

Le Secrétaire de Séance,
Richard PACCAUD

Le Président,
Marc PECHOUX

